

**PHILIPS**

OLED+ 903

Du 14 novembre 2018  
au 6 janvier 2019

# OLED+

La différence est réelle



# 300€ remboursés\*

*pour l'achat d'un TV OLED 903*

Son signé

**Bowers & Wilkins**



\*Voir modalités et référence concernée au verso ou sur [www.philips.fr/promotions](http://www.philips.fr/promotions).

# Comment bénéficier de cette offre ?

**ACHETEZ** un téléviseur OLED Philips 55OLED903 ou 65OLED903 dans les magasins en France métropolitaine et dans les DROM-COM affichant l'opération entre le 14 novembre 2018 et 6 janvier 2019 inclus.

## **ENREGISTREZ VOUS EN LIGNE DANS LES 15 JOURS SUIVANT VOTRE ACHAT :**

1. Rendez-vous sur le site [www.philips.fr/promotions](http://www.philips.fr/promotions) et cliquez sur l'offre de remboursement TV.
2. Entrez votre nom, adresse, e-mail, date d'achat, modèle, numéro de série du TV acheté, magasin, prix et IBAN/BIC.
3. Scannez et joignez ces 2 éléments : votre facture d'achat (datée entre le 14 novembre 2018 et le 6 janvier 2019 inclus) ainsi que l'étiquette incluant le numéro de série situé sur le carton du TV (voir exemple ci-contre).
4. Vous recevrez un email de confirmation indiquant la date de remboursement (sous 8 à 10 semaines à compter de la réception de votre demande conforme). Si votre enregistrement est invalide ou incomplet, vous recevrez également un email vous invitant à corriger ou compléter votre enregistrement. Tout dossier non complété dans un délai de 15 jours sera considéré comme non conforme.

Exemple de numéro de série



## **ET RECEVEZ VOTRE REMBOURSEMENT DE 300€**

Offre valable dans la limite des stocks disponibles du 14 novembre 2018 et le 6 janvier 2019 inclus, limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN /BIC) et non cumulable avec toute autre offre. Offre réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine, Corse comprise, DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) et Monaco. Des frais bancaires à la charge du participant pourraient être prélevés par la banque domiciliant le compte du participant. TP Vision ne sera en aucun cas responsable de la nature et/ou du montant de ces frais bancaires imputés aux participants dans le cadre de l'opération.

**Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter  
notre service consommateurs au 01 57 32 40 50\*  
Notre service vous aidera à vous enregistrer si besoin.**

\*Coût d'un appel local, sauf surcoût éventuel selon opérateur.